

PLAN DU COURS :

**A. L'action publique dans le cadre européen.**

1. Les objectifs et moyens de politique économique.
2. Les avantages et contraintes de l'harmonisation des politiques menées en Europe.

**B. Des politiques conjoncturelles sous contrainte.**

1. Les opportunités et contraintes d'une politique monétaire commune.
2. Les exigences relatives à la gestion budgétaire et des finances publiques.

**C. Des politiques structurelles et sociales modifiées par le contexte européen.**

1. Les services publics à l'heure européenne : remise en cause et évolution contrainte.
2. La politique de protection sociale : entre choix et contrainte.

NOTIONS À CONNAÎTRE :

- **Action publique** : intervention de l'État (des administrations publiques).
- **Politique économique** : ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics afin d'atteindre, grâce à l'utilisation de divers instruments, certains objectifs économiques (croissance, plein emploi, etc.).
- **Politique monétaire** : décisions des autorités monétaires (Banque centrale) pour réguler la création de monnaie via les taux d'intérêt.
- **Politique budgétaire** : décisions des autorités politiques (Gouvernement et Parlement) pour réguler l'activité économique via le budget de l'État.
- **Consommations collectives** : consommations par les agents économiques de biens et services collectifs souvent non marchands et proposés par les administrations publiques.
- **Service public** : ensemble des activités d'intérêt général exercées sous le contrôle des pouvoirs publics.
- **Service universel** : ensemble des services et prestations garantis à tous et à des prix abordables dans l'Union européenne.
- **Coordination des politiques économiques et sociales** : coopération entre les États visant à mener des politiques économiques et sociales de façon concertée.
- **Déréglementation/nouvelles régulation** : processus visant à réduire le poids des règles encadrant le fonctionnement de l'économie / nouveau mode de fonctionnement de l'économie favorisant le jeu concurrentiel (suppression des monopoles publics, ouvertures des marchés à la concurrence...).
- **Subsidiarité** : principe selon lequel la décision doit être prise au niveau de compétence le plus bas possible. Ainsi, le pouvoir européen n'intervient que si l'action envisagée ne peut pas être réalisée efficacement par les États membres.

SUJETS DU BAC :

1. Dans quelle mesure l'UEM favorise-t-elle la conduite des politiques économiques de la zone euro ?
2. Après avoir présenté l'intérêt du Pacte de stabilité et de croissance pour la régulation macroéconomique, vous en montrerez les limites.
3. Dans quelle mesure la mondialisation limite-t-elle les marges de manœuvre des politiques économiques ?
4. Après avoir rappelé les grandes orientations d'une politique de relance, vous mettrez en évidence les contraintes que rencontre aujourd'hui une telle politique dans les pays développés.
5. Après avoir montré qu'une politique de protection sociale est difficile à mettre en œuvre au niveau européen, vous expliquerez qu'elle est cependant nécessaire pour maintenir la cohésion sociale.